



Procès-verbal de la session ORDINAIRE tenue le 12 août 2024 à 19 heures, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ, maire;
Luc DUVAL, conseiller;
Éric FRÉCHETTE, conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE, conseillère;
Marc PAYEUR, conseiller;
Marie-Josée-PLEAU, conseillère;

Est absent :

Christian TISLUCK, conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

2024-08-144 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2024-08-145 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 2 juillet 2024.

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 2 juillet 2024 tel que présenté.

2024-08-146 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2024

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session extraordinaire du 22 juillet 2024.

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la session extraordinaire

du 22 juillet 2024 tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1. Une citoyenne demande s'il est possible de dégager le trottoir à la jonction de la rue Joncas et de la rue Caron, car une haie de cèdre empiète sur celui-ci. Le maire répond que le la ville va vérifier les solutions possibles pour libérer ledit trottoir.
- 2. Une citoyenne mentionne que des camions lourds avec des remorques de 53 pieds empruntent la rue Joncas pour se rendent chez Cascades malgré l'interdiction à ceux-ci de passer sur celle-ci. Pourrions-nous faire des actions pour que les camionneurs prennent le chemin autorisé pour se rendre chez Cascades? Le maire mentionne que la ville va élaborer des pistes de solutions afin que les camions soient sur la bonne route.
- 3. Une citoyenne demande où en est le projet de coopérative. Le maire a fait une mise à jour de où est rendue le comité provisoire en vue de créer la coopérative.
- 4. Une citoyenne a des questionnements sur l'éventuel poste à combler aux loisirs. Le maire répond que le poste sera évalué par un comité interne et que l'affichage se fera sous peu.

RAPPORT DU SERVICE INCENDIE - DÉPÔT

La directrice générale dépose le rapport du service de sécurité incendie du mois de juillet 2024.

RAPPORT DU SERVICE D'URBANISME - DÉPÔT

La directrice générale dépose le rapport du service de l'urbanisme du mois de juillet 2024.

2024-08-147 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d’adopter les comptes du mois tels que déposés d’un montant total de **CINQ CENT SOIXANTE MILLE SEPT CENT VINGT DOLLARS ET SOIXANTE-SIX CENTS (560 720,66 \$)**.

Je soussignée, Line Bilodeau, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Line Bilodeau, trésorière

2024-08-148 ÉTATS DES IMMEUBLES - TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par la trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, considère qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'ordonner au greffier, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de vendre certains immeubles à l'enchère publique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL** appuyée par **Marc PAYEUR**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

QUE le conseil ordonne à la greffière de procéder à une vente à l'enchère le 10 octobre 2024 à 10h à la salle du conseil au 15, rue Caron pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente pour tous les immeubles identifiés à la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales jointes en annexe;

QUE le conseil autorise, **Marie-Josée PLEAU** à enchérir sur les immeubles désignés en annexe pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls.

2024-08-149 PROGRAMME D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT (PHTARL)

CONSIDÉRANT QUE selon l'Enquête sur les logements locatifs réalisée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en octobre 2022, le taux d'inoccupation des logements locatifs de la province pour 2022 est de 1,7%;

CONSIDÉRANT QUE certains ménages pourraient se retrouver sans logis en raison de la rareté de logements abordables;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de soutenir financièrement les offices d'habitation qui offrent un service d'aide à la recherche de logements;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 3 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la Société a pour objet de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la Société prépare et met en oeuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de rencontrer ses objets;

CONSIDÉRANT QUE, par le décret numéro 751-2024 du 17 avril 2024, la Société est autorisée à mettre en oeuvre le Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (Programme);

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 de ce programme prévoit l'octroi de subventions à des offices d'habitation afin que ces derniers informent, orientent et accompagnent tout ménage habitant dans la municipalité desservie dans sa recherche d'un logement locatif;

CONSIDÉRANT QUE la Société et la Municipalité souhaitent soutenir l'Office afin qu'il maintienne son appui auprès de ces ménages;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du Programme, les parties doivent conclure une entente de financement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer l'entente de financement dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement qui a effet

depuis le 17 avril 2024 au 31 mars 2025;

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant **CINQ CENT DEUX DOLLARS ET CINQUANTE-HUIT CENTS (502,58 \$)** à titre de contribution financière à l'Office d'habitation Victoriaville-Warwick.

La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'Office d'habitation Victoriaville-Warwick.

STATIONNEMENTS INCITATIFS - MRC ARTHABASKA - PRÉSENTATION D'INTENTION DE PROJET - PROJET 1

Ce point est reporté.

2024-08-150 77 RUE GIBSON - BRANCHEMENT ÉGOUT SANITAIRE - MISE À JOUR

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 77 rue Gibson demandent la résiliation de l'entente signée le 18 avril 2005 entre eux et la Ville de Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QUE l'entente stipulait que la Ville de Kingsey Falls les autorisaient à se raccorder au réseau sanitaire de la rue Roux;

CONSIDÉRANT QUE que les propriétaires, via cette entente, acceptaient au moment du prolongement des infrastructures de la rue Gibson, que leur propriété soit taxée pour tous les services, y compris l'égout sanitaire et qu'ils reconcent à demander une exemption au motif que cette propriété est déjà desservie par l'égout sanitaire de la rue Roux et que dans le cas contraire, ils reconnaissent à la ville le droit d'enlever le branchement sanitaire de la rue Roux et à imposer le branchement à la rue Gibson;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls est dans l'incapacité de prévoir si les infrastructures municipales seront prolongée sur la rue Gibson à un moment quelconque;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

QUE le conseil refuse la demande de résiliation des propriétaires de l'entente signée le 15 avril 2005 entre les propriétaires du 77 rue Gibson et la Ville de Kingsey Falls;

QUE l'entente signée le 15 avril 2005 demeure en vigueur.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux propriétaires du 77 rue Gibson.

2024-08-151 DEMANDE D'ÉVALUATION DE CHIEN DANGEREUX

CONSIDÉRANT QUE la ville de Kingsey Falls a reçu un rapport d'évènement de la SPA d'Arthabaska suite à des plaintes concernant un chien potentiellement dangereux au 31, rue Diamand Sud;

CONSIDÉRANT QUE la SPA d'Arthabaska recommande une évaluation de dangerosité dans ledit rapport;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu’il existe des motifs raisonnables de croire qu’un chien constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique, une municipalité locale peut exiger que son propriétaire ou gardien le soumette à l’examen d’un médecin vétérinaire qu’elle choisit afin que son état et sa dangerosité soient évalués;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

QUE la ville de Kingsey Falls est autorisée à mandater un vétérinaire afin d'effectuer l'évaluation de dangerosité du chien en question;

QUE la Ville de Kingsey Falls avise le propriétaire du chien, monsieur Robert Chambodie, de la date, de l’heure et du lieu où il doit se présenter avec le chien pour l’examen ainsi que des frais qu’il devra déboursier pour celui-ci;

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Monsieur Robert Chambodie et à la SPA d'Arthabaska.

2024-08-152

MANDATER UN NOTAIRE ET UN ARPENTEUR POUR LA TRANSACTION D'ACHAT DE TERRAIN - LOT 6 407 029

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls a été autorisé à acheter de la Société d’initiatives économiques de Kingsey Falls inc. le lot 6 407 029 d’une superficie de 815.10 mètres carrés conformément à la résolution no 2024-04-083;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls doit mandater un notaire et un arpenteur au fin de la transaction d'achat dudit lot;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à mandater la notaire Me Justine Giguère et l'arpenteur Yves Drolet pour les besoins de ladite transaction de l'achat du lot 6 407 029;

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la notaire Me Justine Giguère ainsi qu'à l'arpenteur Yves Drolet;

2024-08-153

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) - REDDITION DE COMPTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de compte des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de

l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de compte relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de compte est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** que le conseil de la Ville de Kingsey Falls approuve les dépenses d'un montant de 57537,88 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321 (dossier no UTY94447 - 39097 (17) - 20240426 - 020), conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2024-08-154 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023 DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA À ÊTRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023 DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA À ÊTRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Communication est donnée d'un rapport de Yannick Desruisseaux, relatif au rapport annuel d'activités 2023 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyé par **Luc DUVAL**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

QUE la ville de Kingsey Falls approuve le rapport annuel d'activités 2023 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

2024-08-155 GESTION DES BOUES - VIDANGE ET DÉSHYDRATATION DES BOUES DE L'ÉTANG AÉRÉ NO 2

CONSIDÉRANT QUE selon le pourcentage des volumes de boues, il est requis selon les recommandations du MELCC de procéder à la vidange de l'étang aéré no 2;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Environnement Terra Vestra inc. ont produit une proposition pour la vidange et dséshydratation des boues de notre étang aéré no 2;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à mandater Environnement Terra Vestra inc. pour la vidange et déshydratation des boues de notre étang no 2;

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à payer un montant de **QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DEUX CENT TRENTE-DEUX DOLLARS (95 232,00 \$)** avant taxes, aux fins de la présente résolution;

QUE la trésorière est autorisée à prélever tous les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général;

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Environnement Terra Vestra inc.

BIBLIOTHÈQUE DE KINGSEY FALLS - PROGRAMME BIBLIOQUALITÉ - CERTIFICATION DE NIVEAU 5

Les membres du conseil prennent acte que notre municipalité s'est méritée une certification de niveau 5, soit le plus haut niveau d'excellence, dans le cadre du Programme BiblioQUALITÉ.

Ce programme reconnaît, sur une base objective et durable, les efforts d'investissements qui sont faits dans les bibliothèques publiques par chaque municipalité membre du Réseau BIBLIO CQLM.

2024-08-156 DEMANDE DE CONTRIBUTION - LA TABLE DE CONCERTATION POUR LES PERSONNES AÎNÉES DE LA MRC D'ARTHABASKA

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska organise un événement important dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées de la MRC d'Arthabaska qui sera soulignée le jeudi 3 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska demande à la ville un partenariat et qu'il y a lieu d'encourager cet événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyé par **Marc PAYEUR**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska un montant de **CINQUANTES DOLLARS (50,00 \$)** pour cet événement dans le cadre de la journée internationale des personnes âgées qui se tiendra le 3 octobre 2024 à Warwick et à acheter deux (2) billets au coût de **VINGT DOLLARS (20,00 \$)** chacun;

QUE la Ville de Kingsey Falls promeut ledit événement sur les réseaux sociaux;

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général;

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Table de concertation pour les âgées de la MRC d'Arthabaska.

2024-08-157 PROCLAMATION DU 1ER OCTOBRE - "JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES AÎNÉES DE KINGSEY FALLS"

CONSIDÉRANT QUE la table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska demande à la ville de proclamer le 1er octobre " Journée internationale des personnes aînées de Kingsey Falls".

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyé par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls proclame le 1er octobre "Journée internationale des personnes aînées de Kingsey Falls";

QUE la Ville de Kingsey Falls promeut la "Journée internationale des personnes aînées de Kingsey Falls" sur les réseaux sociaux;

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska.

2024-08-158 DEMANDE D'UNE ENTRÉE ET D'UNE TRAVERSE - PISTE CYCLABLE BOULEVARD KINGSEY

CONSIDÉRANT QU'un citoyen a formulé une demande que la Ville de Kingsey Falls s'il était possible de mettre en place une traverse de piétons sur le boulevard Kingsey, partant en ligne droite du coin de la rue Tardif pour se rendre à la piste cyclable sans avoir à longer le boulevard Kingsey ou à passer par la rue Lajeunesse;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyé par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

QUE la ville de Kingsey Falls demande au ministère des Transports du Québec, si elle peut permettre une traverse sur le boulevard Kingsey ainsi qu'un ponceau pour se rendre à la piste cyclable;

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au minsitère des Transports du Québec.

2024-08-159 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2024-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2021-12 DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d’adopter le règlement n° 2024-10 *Règlement amendant le règlement de zonage n° 2021-12 de la Ville de Kingsey Falls* tel que soumis par la greffière.

2024-08-160 ADOPTION RÈGLEMENT NO 2024-11 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d’adopter le

règlement no 2024-11 *Règlement décrétant les règlements de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire* tel que présenté par la greffière.

2024-08-161

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
POUR L'ACHAT D'UN CAMION ÉCHELLE AU SERVICE DES INCENDIES**

La conseillère **Marie-Josée PLEAU**, par la présente :

- donne avis de motion, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-12 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion échelle au Service des incendies de la ville de Kingsey Falls.
- dépose le projet de règlement numéro 2024-12 intitulé Règlement décrétant une dépense de 800 000,00 \$ et un emprunt de 800 000,00 \$ pour l'achat d'un camion échelle au Service des incendies de la Ville de Kingsey Falls.

LEVÉE DE LA SESSION

L’ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20h11.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20h11.

Christian Côté, maire

Annie Lemieux, directrice générale et greffière